

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

**DECISION**

**Attribution du marché :  
Extension et rénovation de l'Espace Multi-Accueil « Les Sépioux »  
Lot n°07 Carrelage - Faïences**

Le Maire de la Commune de **BOUJAN SUR LIBRON**,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
**Vu** la délibération en date du 24 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal de **BOUJAN SUR LIBRON** a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22,  
**VU** délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de **BOUJAN SUR LIBRON** en date du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil Municipal à M. Gérard **ABELLA**, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-22 7° et 26° pour la durée du mandat,  
**VU** le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,  
**CONSIDERANT** qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire pour l'extension et la rénovation de l'Espace Multi-Accueil « Les Sépioux » et particulièrement des travaux de Carrelage – Faïences,  
**CONSIDERANT** que l'avis d'appel public à la concurrence a été affiché en Mairie du 24 avril au 15 mai 2017, publié sur le site internet de la Commune le 24 avril 2017, publié sur le portail « marches-publics.info » le 25 avril 2017, paru sur le Midi Libre le 28 avril 2017 et que la limite de réception des offres a été fixée au 15 mai 2017 à 17h00,  
**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la consultation, deux (2) offres ont été reçues dans les délais : **ANDREO** et **REINAUDO**,  
**CONSIDERANT** que la CAO, réunie en séance le 16 mai 2017 pour l'ouverture des plis, a sollicité des précisions à la demande de la Protection Maternelle et Infantile,  
**CONSIDERANT** que la proposition présentée par la société **REINAUDO** est apparue comme la plus avantageuse, conformément aux critères de sélection des offres à savoir :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

**VU** l'avis de la CAO en date du 08 juin 2017

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** Il est conclu un marché avec la Société **REINAUDO – PAE Le Mercorent – 31 rue JM Jacquard – 34500 BEZIERS** pour l'extension et la rénovation de l'Espace Multi-Accueil, Lot n°07 – Carrelage – Faïences.

**ARTICLE 2-** Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 7 479,30 € HT (soit 8 975,16 € TTC) qui sera imputée sur les crédits qui seront ouverts au budget 2017.

**ARTICLE 3-** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,  
Le 19 juin 2017

Le Maire  
**Gérard ABELLA**

